



ACADEMIE DE NICE



## *Les Echos du Stade*

Parution EPS n° 4 - Novembre 2013

### *On reparle de menaces sur l'Association Sportive*

Cher(e) Collègue,

Le Snec CFTC de l'Académie de NICE et sa commission EPS ont été interpellés au sujet d'une nouvelle menace sur l'avenir de l'Association Sportive.

Rappelons tout d'abord que l'AS est une obligation légale dans chaque établissement scolaire du second degré depuis 1984, puis que la commission EPS du Snec CFTC de l'académie de Nice réaffirme son attachement à une « mission – d'enseignant- qui s'inscrit dans le cadre juridique d'un service public national d'éducation » dont les établissements privés sous contrat participent. Ainsi, pour nous, le sport scolaire est bien « au cœur des missions des collèges et des lycées » et ne peut être considéré comme « une mission annexe ».

L'AS est l'occasion pour des milliers d'élèves de participer à des rencontres et compétitions dans le cadre de l'UGSEL ou l'UNSS.

L'objet de l'effervescence est une déclaration de notre ministre lors de la présentation du texte de loi sur la refondation de l'Ecole du 8 juillet 2013 et notamment son article 11 portant sur l'association sportive et « le sport scolaire qui participe de la nécessaire complémentarité avec les pratiques périscolaires et extrascolaires en lien avec les projets éducatifs territoriaux et les partenariats avec le mouvement sportif associatif ».

A travers cet article, des syndicats de nos collègues du public y voient une confusion entre la mission de l'enseignant d'EPS au sein de l'AS et celle des éducateurs territoriaux. Qui dit confusion dit menace et très vite on imaginerait le pire notamment que les collectivités territoriales récupérerait dans un avenir proche les missions de l'AS dans un souci de rythmes scolaires !!!

Pour le Snec CFTC de l'Académie de Nice et sa commission EPS, il est évident qu'il faudra rester attentif sur des éventuelles dérives mais il nous paraît difficile de penser que les moyens de collectivités territoriales soient abondés par l'Etat pour organiser les missions du sport scolaire notamment lorsque l'on voit les difficultés à mettre en place, faute de moyens suffisants, les nouveaux rythmes scolaires dans le 1<sup>er</sup> degré et en particulier dans les établissements privés sous contrat (peu de nos écoles privés dans l'académie répondront à cette nouvelle organisation scolaire).

Prudence donc pour le Snec CFTC de l'académie de Nice mais rappelons que dans tout juste un an les collègues du public tout comme ceux du privé seront appelés à renouveler leurs élus dans les commissions paritaires dites (pour le privé sous contrat) CCM (commissions consultatives Mixtes), nous comptons sur une forte mobilisation des enseignants d'EPS pour voter pour la liste SNEC CFTC.

### **La question qui fait Echos ?**

Pierrick enseignant à Nice : une inspection est programmée la semaine prochaine. Quelles sont les modalités pour m'y préparer ?

Réponse du Snec CFTC : Pas de panique, il est important de suivre les conseils que vous trouverez sur le site académique EPS du Rectorat : [http://www.ac-nice.fr/eps/images/stories/lettre\\_de\\_rentree/lettre-rentree-2013.pdf](http://www.ac-nice.fr/eps/images/stories/lettre_de_rentree/lettre-rentree-2013.pdf).

**SNEC CFTC de l'Académie de NICE**

Responsable Secteur EPS – Stéphane LETEINTURIER – Tel 06 08 63 21 78 - [stephaneleteinturier@hotmail.fr](mailto:stephaneleteinturier@hotmail.fr)